

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
20 mars 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
3 avril 2025

Date de signature,
7 avril 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, Mme Fanny GENET-LACAILLE à M. Bastien CORITON, M. Luc HITTLER à M. Didier BOQUET, M. Simon SAINT-MARTIN à M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT à Mme Céline CIVES.

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 27

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-014	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
-------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2221-5, L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M57 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération en date du 26 mars 2025 adoptant le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal de la commune de Rives-en-Seine,

Considérant les résultats du budget principal de la commune de Rives-en-Seine et le cumul des comptes administratifs,

En section de fonctionnement

	Budget principal
(a) Recettes de fonctionnement de l'exercice 2024	6 028 255,93 €
(b) Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024	5 536 505,06 €
(c = a-b) Résultat de l'exercice 2024	491 750,87 €
(d) Résultat 2023 reporté	1 704 684,92 €
(e = c+d) Résultat de fonctionnement cumulé 2024	2 196 435,79 €

En section d'investissement

(a) Recettes d'investissement de l'exercice 2024	1 916 735,91 €
(b) Dépenses d'investissement de l'exercice 2024	1 456 729,09 €
(c = a-b) Résultat de l'exercice 2024	460 006,82 €
(d) Résultat 2023 reporté	- 337 193,75 €
(e = c+d) Résultat d'investissement cumulé 2024	+ 122 813,07 €
(f) Restes à réaliser dépenses d'investissement	- 2 913 046,00 €
(g) Restes à réaliser recettes d'investissement	1 840 334,00 €
(h = e+f+g) Besoin de financement de la section d'investissement	- 949 898,93 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir le déficit de la section d'investissement – restes à réaliser inclus,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, pour le budget principal 2025 :

- D'affecter la somme de 949 898,93 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».
- De reporter la somme de 122 813,07 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » en recettes.
- De reporter la somme de 1 246 536,86 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

Didier Boquet

Didier BOQUET